

Introduction

Depuis les années 1880, la France était devenue un grand pays d'immigration. Non sans rencontrer une hostilité dont témoignait une xénophobie structurelle, des centaines de milliers d'étrangers s'y installèrent, d'autres continuant à migrer au gré des saisons et de la conjoncture économique. À la veille de la guerre, l'étranger – belge, italien, espagnol et même allemand – était une figure connue et de mieux en mieux acceptée malgré tout.

La Première Guerre mondiale, pour la France, signifia la présence de centaines de milliers d'hommes venus du monde entier pour combattre et travailler. Certains – amis ou ennemis – provenaient des pays limitrophes ; d'autres, inconnus ou presque, arrivaient des empires coloniaux ou de Chine.

Avant la guerre déjà, un Mangin ou un Pennequin avaient posé le problème de l'usage des coloniaux dans la stratégie militaire française. Les besoins humains furent tels, dès le début du conflit, que les réticences à l'emploi de tirailleurs, spahis et autres goumiers furent assez vite balayées. La grave pénurie de main-d'œuvre conduisit par ailleurs les autorités françaises à recruter des dizaines de milliers de travailleurs dans les colonies. Certains n'étaient pas vraiment étrangers, puisqu'ils étaient français ; mais, considérés comme des *indigènes*, ils n'étaient pas citoyens, ce qui faisait d'eux, d'une certaine manière, des étrangers.



Précédés de représentations très largement élaborées et diffusées par l'idéologie et la domination coloniales, les colons vinrent donc comme soldats mais aussi comme travailleurs. Si les premiers ne fréquentèrent qu'exceptionnellement les populations civiles, tel ne fut pas le cas des seconds. Le conflit fut donc l'occasion de nouveaux contacts, les uns et les autres se découvrant mutuellement. Pour la première fois aussi, et bien que tout ait été réalisé pour éviter leur cohabitation, furent réunis au combat, aux champs, dans les usines ou sur les chantiers des hommes partageant la domination coloniale française, et parfois britannique.

La France était devenue une sorte de Babel à une époque où le concept de *race* structurait très largement la vision que les pays dits *civilisés* avaient du monde. Cela n'alla pas sans difficultés ni problèmes, et les conséquences pour les populations françaises comme pour ces millions d'hommes plus ou moins étrangers furent majeures.

Les étrangers en France : des situations et des statuts très divers

Depuis le passage du général Boulanger au ministère de la Guerre, les étrangers étaient en France l'objet d'une surveillance renforcée : le carnet A recensait, dans chaque département, les étrangers résidant en France en âge de servir les armées, tandis que le carnet B concernait les étrangers et les Français soupçonnés d'espionnage ou d'antimilitarisme. Au recensement de 1911, on avait dénombré 1 160 000 étrangers, dont plus de 100 000 Allemands, 15 000 Autrichiens et 3 000 Hongrois. L'état de guerre rendait indispensables des mesures de sécurité générale applicables à tous les étrangers. La déclaration de guerre radicalisa évidemment leur surveillance et leur contrôle. Dès le 2 août 1914 fut ainsi instauré le permis de séjour pour tous les étrangers ; le lendemain, on rétablit les passeports, avec visa, pour entrer en France et, à partir de 1916, les étrangers durent tous être porteurs d'une carte d'identité. Pour autant, le qualificatif d'*étranger* recouvrait bien des réalités. L'étranger pouvait être un



ennemi, un ami, un neutre, un soldat, un civil réfugié, un travailleur, ou même un compatriote venant d'une autre région.

Les civils

Quand l'étranger devient l'ennemi

Dès le 2 août 1914 fut édicté le *Décret relatif aux mesures à prendre à l'égard des étrangers stationnés en France*, qui prescrivait « à toute personne de nationalité étrangère se trouvant actuellement sur le territoire français de faire connaître son identité au commissariat de police, à la mairie ou à l'administrateur de sa résidence. Devront satisfaire à cette obligation tous les étrangers [...], même s'ils ont fait [...] la déclaration prévue par le décret du 2 octobre 1888 ». Les étrangers devaient posséder un permis de séjour et demander un sauf-conduit pour se déplacer, notamment dans la zone des armées. Les sujets des puissances ennemies (Allemands, Austro-Hongrois) disposaient de vingt-quatre heures pour évacuer le nord-est de la France.

Quelques semaines plus tard, le 15 septembre, le ministère de l'Intérieur ordonna que « tous les Austro-Allemands sans exception », même s'ils étaient porteurs d'un permis de séjour, soient conduits d'abord dans des dépôts répartis sur tout le territoire (écoles, casernes, forts déclassés), puis dans « des camps de concentration ». Autrement dit, les ressortissants des pays avec lesquels la France était en guerre étaient considérés comme des ennemis qu'il fallait interner. Par la suite, quelques adoucissements furent apportés à cette mesure drastique : Alsaciens-Lorrains, Polonais et Tchèques notamment purent bénéficier d'un régime dérogatoire, tout comme les femmes nées

françaises mais devenues autrichiennes ou allemandes par mariage. Au printemps 1915, il y aurait eu environ 20 000 internés civils : environ 7 500 Allemands et 4 600 Austro-Hongrois étaient répartis entre 58 camps de concentration en France ; près de 9 000 étrangers de diverses origines demeuraient dans les dépôts libres. Le plus grand camp fut probablement celui de l'île Longue, dans la presqu'île de Crozon : construit par le génie à partir de novembre 1914, puis par les prisonniers eux-mêmes, ce camp vit passer près de 5 000 hommes, parmi lesquels de très nombreux intellectuels et artistes, tel le cinéaste autrichien Pabst.

En 1916, après les différents rapatriements effectués – notamment par l'intermédiaire des pays neutres –, il restait moins de 10 000 internés, et en 1918 on en comptait à peu près 6 000. Au total, on estime que 45 000 étrangers furent internés.



Portefeuille de Luigi Cavanna, immigré italien mobilisé par l'armée italienne. Ce portefeuille a été cousu dans un morceau de drap gris-vert de son uniforme.
© Coll. Musée de l'histoire de l'immigration